

ENGAGEZ-VOUS

FORMASUP - AIN RHÔNE LOIRE

<p>MISSION</p>	<p>FormaSup Ain-Rhône-Loire est un centre de formation d'apprentis (CFA) spécialisé dans l'enseignement supérieur, créé en 1995 par les entreprises, représentées par les organisations professionnelles, interprofessionnelles et consulaires (MEDEF, CPME, CCI) et les Universités et Grandes Écoles.</p> <p>Ce CFA organise et promeut diverses actions de formation, d'insertion, de reconversion, et de perfectionnement professionnel, en lien avec l'alternance.</p> <p>Il gère les contrats d'alternance, mobilise les financements, et accompagne les unités de formation.</p> <p>Il s'efforce aussi de développer l'alternance dans l'enseignement supérieur en fonction des besoins des entreprises, tout en formant les maîtres d'apprentissage et tuteurs.</p> <p>Ses principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les besoins avec les professions et les entreprises concernées, - Dynamiser et intensifier ses relations avec les entreprises et les organisations professionnelles. - Développer la professionnalisation des acteurs de l'apprentissage par la formation-action - Gérer les aspects administratifs, qualitatifs et juridiques du contrat d'apprentissage, - Mobiliser les financements des OPCO ou autres financements complémentaires - Maitriser la gestion financière et le circuit de trésorerie de l'apprentissage
<p>COMPOSITION</p>	<p>Un collège « Employeurs » de 22 membres composés par : 5 membres CPME + 10 membres MEDEF + 5 membres CCIR + 1 représentant d'entreprise ou établissements publics engagés dans l'apprentissage et adhérents aux présents statuts + 1 représentant de la CRESS Aura.</p> <p>Un collège « Enseignement Supérieur » de 22 membres (Universités Lyon et St Etienne / Grandes Ecoles partenaires d'ingénieur et de management).</p>
<p>INCOMPATIBILITE</p>	<p>Attention au conflit d'intérêt... Si votre activité touche de près ou de loin à la formation des salariés, votre candidature ne pourra être retenue.</p>
<p>DUREE DU MANDAT</p>	<p>3 ans</p>
<p>DISPONIBILITE</p>	<p>3 à 4 réunions par an</p>